



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 127-19 C

Objet : *RD - Approbation du bilan de la concertation préalable au projet de requalification de la RD1006 La Garatte - La Trousse*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 127-19 C

objet **RD - Approbation du bilan de la concertation préalable au projet de requalification de la RD1006 La Garatte - La Trousse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que l'étude de requalification de la RD1006 sur la section comprise entre la Garatte et la Trousse a été lancée en 2018.

L'objectif de cette étude de faisabilité est de définir un ou plusieurs scénarios d'aménagement permettant de fluidifier le trafic aux heures de pointe sur cet axe reliant le secteur sud de l'agglomération chambérienne à la voie rapide urbaine. L'augmentation des déplacements à l'horizon de la réalisation des opérations de logements et de création d'emplois dans ce secteur a été prise en compte dans l'étude.

Au terme de l'étude, les membres du comité de pilotage ont validé les scénarios d'aménagement. Ainsi, deux scénarios ont été retenus sur la section courante de la RD1006 comprise entre la rue Centrale et la rue de la Parpillette :

- scénario 1 : aménagement de voies de tourne-à-gauche,
- scénario 2 : mise en sens unique des rues Centrale et de la Madeleine.

Pour la section du carrefour de la Trousse, un seul scénario a été retenu (création d'un giratoire à quatre branches).

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation préalable au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme a été menée du 1^{er} au 26 avril 2019, conformément aux modalités approuvées par délibération n° 029-19 C du Conseil communautaire du 21 février 2019.

Durant la période de concertation, un dossier a été mis à disposition du public afin qu'il puisse s'exprimer sur le projet de requalification de la RD1006. Le dossier était consultable aux hôtels de ville de Barberaz et de La Ravoire pendant les heures d'ouverture. Six permanences en mairie ont permis d'accueillir le public, de donner les explications pour la bonne compréhension du projet et de recueillir les contributions des visiteurs. Enfin, deux réunions publiques (une dans chaque commune) ont été organisées au début de la période de concertation pour informer la population sur le projet.

Le dossier était également consultable depuis le site internet www.territoire-mobile.fr, où un formulaire a permis de recueillir les avis et suggestions des internautes.

Plus de 80 personnes ont donné leur avis sur le projet pendant la période de concertation. En application du code de l'urbanisme, et notamment l'article L.103-6, un bilan de cette concertation préalable est dressé. L'objectif est d'analyser les contributions du public, de faire un choix sur le scénario à retenir, d'adapter certains points et d'améliorer la qualité du projet.

Il est proposé d'approuver le bilan de la concertation du projet joint en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu le projet de requalification de la RD1006,

Vu la délibération n° 029-19 C du Conseil communautaire du 21 février 2019 approuvant les modalités de la concertation préalable au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, du 1^{er} avril au 26 avril 2019, dans le cadre du projet de requalification de la RD1006,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2, L. 103-3 et L. 103-6,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 62 voix Pour, 6 voix Contre et 2 Abstentions :

Article 1 : approuve le bilan de la concertation préalable, au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, du projet de requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et de La Ravoire,

Article 2 : approuve, pour la mise en œuvre du projet, le scénario 2 (mise en sens unique des rues Centrale et de la Madeleine) sur la section courante de la RD1006 comprise entre la rue Centrale et la rue de la Parpillette, et le scénario unique sur la section du carrefour de la Trousse,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'élaboration de ce bilan.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 127-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du bilan de la concertation préalable au projet de requalification de la RD1006 La Garatte - La Trousse

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : Bilan concertation RD1006, scénario B, scénario 1, scénario 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22238H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22238H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019